

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti                      Francine Chamberland  
Micheline Bélec                                Alain St-Amour  
Denise Grenier

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent : Thérèse St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

\*\*\*\*\*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10564-2017  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 10565-2017  
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 décembre 2016

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 décembre 2016 tels que présentés au montant total de 78 998.02 \$

Chèques fournisseurs : C1600225 @ C1600236 = 4 691.40 \$

Paiements internet : L1600134 @ L1600141 = 6 590.92 \$

Paiements directs : P1600442 @ P1600474 = 26 122.66 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1600702 @ D1300785 = 41 593.04 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale : ENB1600070 @ ENB1600073 : 2 688.05 \$

**Adoptée**

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10566-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Incompressibles et paiements préautorisés pour l'année 2017

*Il est proposé par Francine Chamberland*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des dépenses incompressibles soit par chèque ou via internet.*

*Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à consentir les paiements des dépenses préautorisées au budget 2017 tel que les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente chaque année.*

*Les subventions accordées aux divers organismes de la municipalité ne font pas partie de cette autorisation.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10567-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Contrat de service de première ligne, conseillers juridiques

*ATTENDU* Que la municipalité a souvent recours à des conseillers juridiques et que les taux horaires sont très élevés;

*ATTENDU* Que ce service permet d'obtenir, verbalement ou par courriel, une opinion ou des recommandations sur toute matière juridique relevant de la compétence des municipalités, y compris en matière de relations de travail. Il comprend également l'analyse sommaire de documents transmis afin d'obtenir commentaires et recommandations;

*ATTENDU* Que cette entente se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Micheline Bélec  
*Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'entente de Services Première Ligne avec l'étude légale Dunton Rainville pour l'année 2017, au montant de 100.00 \$ et, pour le recouvrement des taxes municipales, 7.5 % des montants recouverts en plus des déboursés et des taxes.*

*Si certains comptes devaient faire l'objet de poursuites judiciaires devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, le taux de perception sera ajusté à 12 %.*

*Si une demande formelle par résolution n'a pas été adoptée, il est entendu que la directrice générale de la municipalité doit être avisée et doit approuver avant que soit rédigée une opinion juridique qui entraînerait des coûts autres que le forfait annuel.*

*Ce montant est autorisé au poste budgétaire 02-130-40-412-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10568-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Services professionnels, dans le dossier 79312 – Transport Ménard

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, au montant de 454.15 \$, pour services professionnels, dossier 79312, Transport Ménard.*

*Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00 **du budget 2016.***

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10569-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Services professionnels, dans le dossier 74919 – Poursuite complexe municipale

*Il est proposé par Denise Grenier*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, au montant de 3 957.72 \$, pour services professionnels, dossier 74919, poursuite complexe municipale.*

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00 du budget 2016.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale certifie avoir reçu, tel que stipulé à l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums, que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de chaque membre du Conseil.

\*\*\*\*\*

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10570-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Entente de services aux sinistrés – contribution 2017

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2017 à la Croix-Rouge canadienne, au montant de 150.00 \$.

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02-230-40-419-02.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10571-2017

R.I.D.L. – 1<sup>er</sup> Versement Quote-part 2017

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le premier versement de la Quote-part 2017 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 38 424.00 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	9 588.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 292.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	1 143.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	253.00 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	958.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	1 619.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	7 816.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	3 246.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	3 498.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	671.00 \$
ET		
Coût immo. traitement boues fosse septique :	02-455-00-446-00 :	2 370.00 \$

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10572-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT - Contrat de service Centre canin Ménard ENTENTE 2017-2019

ATTENDU

Que la municipalité retient les services du Chenil Ménard pour l'application de ses règlements # 194 et 217, modifiés par le règlement # 203, « contrôle des chiens et chats sur notre territoire »;

ATTENDU

Que la municipalité a signé un contrat de service d'une durée de trois ans au coût de base annuel de 1 500.00 \$ plus taxes avec augmentation annuelle de 5 % pour l'année 2018 et 2019;

Chaque appel de service le jour est de 215 \$ et l'appel de soir, fin de semaine ou jours fériés est de 255 \$, ce qui inclut :

- La capture de l'animal
- La pension, nourriture et hébergement
- La recherche du propriétaire
- L'adoption autant que possible

- L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.
- Les frais de déplacement sont en sus.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 724.63 \$ incluant les taxes, pour le contrat de service de base 2017.

Cette dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-290-40-414-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

Résolution no : 10573-2017  
AUTORISATION DE PAIEMENT – Renouvellement de l'adhésion 2017-2018, Guide touristique des Hautes-Laurentides

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 684.10 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement de l'adhésion 2017-2018 au Guide touristique des Hautes-Laurentides.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

Résolution no : 10574-2017  
AUTORISATION DE PAIEMENT – Publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 150.00 \$ pour une Publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10575-2017  
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Conférence St-Vincent-de-Paul, campagne de paniers de Noël et dépannages 2016-2017

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 300.00 \$ à Conférence St-Vincent-de-Paul, campagne de paniers de Noël et dépannages 2016-2017.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10576-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Contrat surveillance et entretien du local de la patinoire**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Monsieur Hervé Taillon pour la surveillance et entretien du local de la patinoire :

15 janvier : 1 <sup>er</sup> versement	1 633.33 \$
15 février : 2 <sup>e</sup> versement	1 633.33 \$
15 mars : 3 <sup>e</sup> versement	1 633.34 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-30-451-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10577-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Contrat d'entretien de la patinoire**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Monsieur Hervé Taillon pour le contrat d'entretien de la patinoire :

15 janvier : 1 <sup>er</sup> versement	1 633.33 \$
15 février : 2 <sup>e</sup> versement	1 633.33 \$
15 mars : 3 <sup>e</sup> versement	1 633.34 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-30-498-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 10578-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Financière Banque Nationale inc. – Règlement d'emprunt autopompe**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

19 avril 2017	intérêts	2 696.05 \$	02-921-00-842-00
19 avril 2017	capital	13 400.00 \$	03-210-20-000-01
19 octobre 2017	intérêts	2 582.15 \$	02-921-00-842-00

**Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance**

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10579-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides – Règlement d'emprunt 263-2014, Complexe municipal**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

20 avril 2017	intérêts	10 232.39 \$	02-921-00-842-01
20 octobre 2017	capital	30 500.00 \$	55-595-15
20 octobre 2017	intérêts	10 232.39 \$	02-921-00-842-01

**Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance**

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 17  
Fin : 19 h 33

Personnes présentes : 5

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10580-2017**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 9 janvier 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

**Résolution no : 10581-2017**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 34

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 9 janvier 2017 par la résolution # 10580-2017.